

Procès-verbal du Conseil Municipal – Séance du 14 mai 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 mai à vingt heures,

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme BAS Christelle, Maire

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Ayant pris part à aux délibérations : 14

Date de la convocation : 08/05/2024

Séance ouverte à 20h00

Présents : MM. Mmes : **AUGIER** François, **BAS** Christelle, **CAVASIN** Margaret, **CLAVEL-GRABIT** Christophe, **DAVID** Jean-Noël, **DENISSE** Bruno, **GAUDRAY** Catherine, **GUERAUD-PINET** Pauline, **GUILLOT-JEROME** Stéphane, **QUILLON** Fabrice, **RABATEL** Mickaël, **SAVOYAT** Karine, **VALDIVIA** Géraldine

Excusés : **PETIT** Elodie

Absents : Néant

Pouvoirs : Néant

Secrétaire de séance : **SAVOYAT** Karine

Ordre du jour :

- Délibérations
 - Délibération GDS prise en charge destruction nids frelons asiatiques
- CR Commissions communales
- CR Commissions intercommunales
- Points divers
 - Présentation du projet de mise en place du PCS
 - Organisation du bureau de vote pour élections européenne du 9 juin
 - Présentation de la nouvelle organisation du Conseil Municipal
 - Présentation des différents devis

Ajout à l'ordre du jour :

- Délibération pour Demande de subvention auprès du Département de l'Isère pour la réfection du mur du cimetière
- Délibération pour Demande de subvention auprès du Département de l'Isère pour la voirie 2024
- Délibération pour l'adhésion au Groupement d'achat d'Électricité avec le TE38
- Délibération pour la Participation financière aux charges de fonctionnement du centre médico scolaire pour l'année 2023 2024

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

2024-013 : FRELON ASIATIQUE – CONVENTION COMMUNE – GDS DE L'ISERE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le frelon asiatique, devenant de plus en plus présent en Isère et sur le territoire de la Communauté de communes les Vals du Dauphiné, constitue une triple menace : sanitaire et humaine, pour la biodiversité et un impact négatif pour l'apiculture.

En 2023, 190 nids ont été détruits sur le territoire sur les 304 répertoriés contre 86 nids détruits sur les 111 répertoriés en 2022 et 21 nids détruits sur 27 répertoriés en 2021.

Classé dans la liste des dangers sanitaires de catégorie 2, le frelon asiatique est une espèce invasive, qui se reproduit très rapidement, prédatrice de la biodiversité, impactant l'économie locale et pouvant être dangereuse pour l'homme dès lors qu'il y a profusion de nids.

En Isère et en Auvergne Rhône Alpes, la lutte contre le frelon asiatique est coordonnée par les Groupement de Défense Sanitaire (GDS), organisme à vocation sanitaire, qui centralise l'ensemble des signalements de nids dans le département via une plateforme www.frelonsasiatiques.fr.

La destruction d'un nid est financièrement à la charge du particulier, propriétaire du terrain où il est localisé. Cette dépense est difficilement supportable pour certains foyers, elle s'élève environ à 150 euros par nid.

Dans le cadre de la mise en place d'un dispositif de lutte efficace visant à détruire la totalité des nids identifiés, le GDS a déjà sollicité financièrement le Département qui s'est engagé à participer à la destruction des nids à hauteur de 50 % par nid depuis 2019.

Afin de participer à cette action de destruction de nids sur le territoire et en complément de la prise en charge par le Département de l'Isère (50%), il est proposé au conseil municipal d'approuver la signature d'une convention de dispositif de lutte collective contre le frelon asiatique avec le GDS de l'Isère, permettant un financement à hauteur de 25% du cout de la destruction des nids sur le territoire communal. Les 25% restants sont pris en charge par la Communauté de communes les Vals du Dauphiné dans la limite de 8000€ pour la totalité du territoire.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ➔ **APPROUVE** la mise en place d'une convention avec le GDS de l'Isère dans la lutte contre le frelon asiatique en finançant à hauteur de 25% le cout des destructions de nids sur le territoire communal.
- ➔ **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de la convention.

2024-014 : PARTICIPATION FINANCIERE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DU CENTRE MEDICO SCOLAIRE POUR L'ANNEE 2023 2024

Madame le maire informe le Conseil municipal qu'une participation financière aux charges de fonctionnement du centre médico scolaire pour l'année 2023/2024 doit faire l'objet d'une délibération du Conseil municipal.

Par délibération du Conseil municipal du 08 avril 2024 la commune de la Tour du Pin a fixé pour l'année scolaire 2023 2024 la participation de chaque commune utilisatrice du centre médico

scolaire à 0,72€ par élève scolarisé soit pour la commune de Montagnieu la somme de 83,52€ pour 116 élèves.

Madame le maire demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer à ce sujet afin qu'elle puisse signer à la convention.

Après délibération, Le Conseil municipal, à l'unanimité

- ➔ Valide la proposition de Mme le maire
- ➔ Autorise Mme le maire à signer la convention ainsi que tout document qui pourrait se rapporter à ce dossier

Nouvelle Organisation du conseil municipal

Madame le maire rappelle au Conseil Municipal que Monsieur GUILLOT-JEROME Stéphane a été élu 3^{ème} adjoint le 26 mars dernier.

Elle informe le Conseil Municipal qu'à la suite de cette élection, trois conseillers municipaux ont été nommés conseillers délégués au 1^{er} mai dernier.

Il s'agit de :

Christophe CLAVEL-GRABIT :

- La gestion du cimetière
- Suppléer M. GUILLOT-JEROME Stéphane 3^{ème} adjoint pour ce qui concerne l'élagage des voies communales
- La gestion communale de la lutte contre l'ambrosie et le frelon asiatique.

Jean-Noel DAVID :

- Mettre en place les différents moyens d'économie d'énergie.

Mickaël RABATEL :

- La gestion de la vie associative et les animations

CR DES COMMISSIONS COMMUNALES

AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

Cantine

Chrystelle FROT nous a informé de la prolongation de son arrêt de travail jusqu'au 04/06/2024.

Cécile BOURGIER assurera son remplacement jusqu'à son retour.

Laetitia ANDUJAR est en contrat mairie depuis le 1^{er} mai jusqu'au 5 juillet inclus.

Son contrat devrait être renouveler à la rentrée de septembre 2024.

Traiteur

Le 05 juin prochain, le traiteur propose une matinée « Portes ouvertes » à la cuisine centrale de Domène, 2 élus et 5 membres du personnel s'y rendront.

AFFAIRES SOCIALES / CCAS

Tickets Cinéma

L'opération a connu un beau succès, 330 tickets ont été vendus et les personnes semblent contentes de cette opération.

Foire

Pour le moment il n'y a pas de bilan financier à divulguer car les comptes ne sont pas finalisés. Il y a eu 35 exposants plutôt satisfaits de leur journée.

VOIRIE

Décisions

Plusieurs arrêtés de voirie ou d'alignement ont été signés

Travaux

Stéphane GUILLOT-JEROME a eu un RDV avec l'entreprise Eiffage.

Il présente aussi les travaux de renforcement de la voirie communale et les travaux de la place de l'église qui vont être réalisés.

2024-015 : TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE ANNEE 2024

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que des travaux de renforcement de certains tronçons de la voirie communale sont nécessaires régulièrement pour maintenir le réseau en bon état.

Un devis estimatif a été établi 'un montant s'élevant à 39 201,03 € HT

Ce projet peut bénéficier d'une subvention du département à hauteur de 50% du montant HT.

Le plan de financement serait le suivant :

Département :	19 600,51 €
Autofinancement :	19 600,51 €

Après délibération, Le conseil municipal, à l'unanimité

- ➔ **APPROUVE** qu'une demande de subvention soit déposée auprès du conseil départemental pour ces travaux de renforcement de voirie communale
- ➔ **DONNE** tout pouvoir à Mme le maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

BATIMENTS COMMUNAUX

Église

Il a été constaté une fuite de la noue au niveau d'une solive.

Un devis prévoyant la réparation sera demandé à l'entreprise Hugonnard et à un autre charpentier.

De plus un devis a été demandé à la marbrerie Tinti pour la réfection des marches de l'église.

Cimetière

2024-016 : TRAVAUX MURS DU NOUVEAU CIMETIERE

Madame le maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux vont être réalisés au cimetière : mur de clôture

Deux devis ont été demandés auprès des entreprises VERMOREL Julien (MONTAGNIEU) et REYMOND Mickaël (BIOL).

Après étude, Le devis de l'entreprise VERMOREL correspond réellement à la prestation souhaitée pour un montant total de 37 680 € HT.

De plus, Madame le maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre d'une dotation territoriale, ce type de travaux pourrait être subventionné à hauteur de 35 % par le département.

Le plan de financement serait le suivant

Département :	13 188, 00 €
Autofinancement :	24 492, 00 €

Madame le maire demande au Conseil Municipal de se positionner à ce sujet

Après délibération, Le conseil municipal, à l'unanimité

- **VALIDE ET AUTORIE** Madame le maire à signer le devis de l'entreprise VERMOREL
- **DEMANDE** à Madame le maire de déposer un dossier de demande de subvention auprès du département de l'Isère
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier.

ERP : Analyses d'eau

François AUGIER rappelle que chaque année, la commune doit faire réaliser une analyse d'eau pour chacun de ses ERP.

Deux devis ont été demandés.

Après étude, à égale prestation, la société Savoie Labo est moins onéreuse ;

Le devis est validé à l'unanimité.

CR DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES OU AUTRES REUNIONS

2024-017 - TE 38 - GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE

Vu la version en vigueur en date du 23 juin 2022 de la Directive 2019/944 du 05 juin 2019 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité,

Vu l'ordonnance n° 2021-236 du 3 mars 2021 portant transposition de diverses dispositions de la directive (UE) 2018/2001 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables et de la directive (UE) 2019/944 du Parlement européen et du Conseil du 5 juin 2019 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité

Vu l'ordonnance n°2021-237 du 3 mars 2021 portant transposition de la directive (UE) 2019/944 du Parlement européen et du Conseil du 5 juin 2019 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité et modifiant la directive 2012/27/UE, et mesures d'adaptation au règlement (UE) 2019/943 du Parlement européen et du Conseil du 5 juin 2019 sur le marché intérieur de l'électricité,

Vu la loi n° 2004-803 du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières,

Vu la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité,

Vu la version en vigueur en date du 25 août 2021 de la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat,

Vu les articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la Commande publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes adoptée le 15 Septembre 2014 par TE38,

CONSIDERANT que TE38 propose à la commune de Montagnieu d'adhérer au groupement de commandes pour la passation du marché de fourniture d'électricité et de services associés, afin d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence, et de permettre d'optimiser les prix des prestations.

CONSIDERANT les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour une durée indéterminée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** l'adhésion de la commune de Montagnieu au groupement de commandes formé par TE38 pour la fourniture d'électricité et services associés ;
- **D'ACCEPTER** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et de services associés ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement telle que jointe à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Montagnieu et ce sans distinction de procédures ou de montants, lorsque les dépenses sont inscrites au budget, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de ce groupement

de commandes.

- **D'AUTORISER** Madame Nalini SEISSAU, Cheffe du service administration générale et l'Assistant à Maître d'ouvrage accompagnant TE38 lors du renouvellement du groupement, à recueillir les données relatives aux consommations d'énergies de la collectivité auprès du gestionnaire du réseau de distribution et du fournisseur.

TE 38 – un programme débute pour la mise en place de programmation intelligente pour les chauffages des bâtiments communaux

Jean-Noel DAVID présente un nouveau programme mené par le TE 38 :

Il s'agit d'un logiciel qui permettra de gérer des sondes intelligentes.

Il s'agit là d'une proposition d'économie et l'idée est de se positionner.

Il s'agit uniquement d'études sans obligation d'achat. La communication se fait par onde radio.

Madame le maire souhaite Jean-Noel DAVID constitue une équipe pour travailler sur ce sujet et que cette équipe réfléchisse sur les solutions à apporter pour réduire les consommations d'électricité de la commune et sur les aides possibles.

Plan de Sauvegarde Communal (PCS)

Karine SAVOYAT présente le diaporama qui fait suite à la rencontre du 29 avril dernier avec le bureau d'étude BPR.

Pour rappel, il faut que le PCS soit en place au 1^{er} janvier 2025.

Le coût de la prestation s'élève à 3000 €.

Il faut compter 1200 € pour les exercices.

Constitution d'une commission de travail pour le PCS : Mickael RABATEL, Maguy CAVASIN, Pauline GUERAUD-PINET, Catherine GAUDRAY, Géraldine VALDIVIA, François AUGIER, Karine SAVOYAT, Christelle BAS, Christophe CLAVEL-GRABIT.

Enfance / jeunesse

Un point a été fait sur le nombre de demandes de places en crèches sur le territoire des VDD, 41 ont pu être acceptées dernièrement.

ALSH : la grille tarifaire va être révisée.

POINTS DIVERS

Exercice Manœuvre des Pompiers

Il a eu lieu le samedi 11 mai à Montagnieu.

Il y avait 24 pompiers et 6 véhicules.

Elections européennes

Le scrutin se déroulera le dimanche 9 juin de 8h à 18h.

8h-10h	10h - 12h	12h - 14h	14h- 16h	16h-18h
Bruno	Maguy	Christelle	Christelle/Karine	Stéphane
Karine	Fabrice	Franco	Elodie	Géraldine
Mick	Jean Noel	Christophe	Pauline	Catherine

Syclum

Un courrier de mécontentement sera fait à l'attention du Syclum par rapport aux horaires d'été des déchèteries qui ne sont pas adaptés aux besoins des usagers.

Vidéoprotection

Les gendarmes feront une présentation de leur étude ce jeudi 23 mai à 17h00.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le maire clôt la séance à 22h35

Prochaine séance prévue : le 18 juin 2024

Le maire
Christelle BAS

Le secrétaire de séance
Karine SAVOYAT